



CASINO SERVICES

NAO 2014 SUITE ET FIN

Cette année la direction a présenté deux accords pour les NAO

1 accord sur les Rémunérations



La CFDT n'a pas signé cet accord



C'est intolérable !!!!!
En comparaison des 4% accordé aux actionnaires !!!!!

Agent de Maitrise :
0,35% d'augmentation
0,35% à l'enveloppe



Cadre : 0.7% à l'enveloppe

1 accord pour les Conditions de Travail et Avantages Sociaux.



La CFDT a hésité à signer ce 2ème accord, mais au final nous avons décidé de valider ces différents avantages qui ne sont pas négligeables, même si cela ne vaut pas une augmentation de salaire correcte.

La CFDT a signé cet accord

Résumé des points marquants

Sortie 16h30 le vendredi : validation définitive

Carence :

Reconduction pour cette année : remboursement d'un jour de carence si un seul arrêt maladie entre le 01/04/14 et le 31/03/2015.

Mise en place, pour la période du 1er juin 2014 au 31 mai 2015, d'une journée de congé supplémentaire pour les collaborateurs ayant plus de 35 ans d'ancienneté.

Mise en place d'une journée de repos accolée à la cérémonie des médailles, à condition que le collaborateur médaillé soit présent à la remise des médailles.

Abondement

Tranches de versement	Abondement
≤60 €	150 %
> 60 € et <120 €	100 %
> 120 € et < 220 €	75 %
> 220 € et <1 720 €	50 %

Pour 2014, le montant total de l'abondement brut annuel, quelle qu'en soit la destination, ne pourra pas excéder 975 €.

Banque Casino :

Reconduction des avantages salariés

Dispositif encadrant les promotions :

Niveau 2A à 2B : 25€ à minima

Niveau 3A à 3B : 35€ à minima

Niveau 4A à 4B : 45€ à minima

Tout changement de niveau s'accompagnera d'une augmentation de salaire d'au moins 2.5%.

Détail de l'accord sur le site de la CFDT : cfdtcasino.fr